

Agence France Presse, 27 mai 2014

Accord unanime au Sénat pour créer des schémas régionaux des crématoriums

Paris, 27 mai 2014 (AFP) -

Les sénateurs ont adopté mardi à l'unanimité une proposition de loi visant à créer des schémas régionaux des crématoriums pour pallier leur nombre insuffisant.

"Dans l'intérêt des familles, et en égard à la nécessaire dignité des cérémonies d'obsèques ainsi qu'au souci de maîtriser les finances publiques, il apparaît indispensable que le développement des crématoriums puisse, pour l'avenir, faire l'objet d'une coordination à l'échelon régional", a souligné l'auteur de la proposition de loi, Jean-Pierre Sueur (PS).

"Pratiquée dans moins de 1% des funérailles en 1980, la crémation représente 32% en 2011", a relevé de son côté le rapporteur, Jean-François Lecerf (UMP).

Il a ajouté que certains départements sont toujours dépourvus de crématoriums, quand d'autres en comptent trop.

"Cela les amène parfois à renchérir leurs tarifs au détriment des familles pour garantir leur rentabilité", a-t-il dit. "Dans certains cas, la rentabilité des crématoriums n'étant pas assurée, les collectivités se trouvent exposées à un risque financier non négligeable".

Le schéma régional a pour objet d'organiser la répartition des crématoriums afin de répondre aux besoins de la population dans le respect des exigences environnementales. Il précise le nombre et la dimension des crématoriums nécessaires par zones géographiques.

La proposition de loi doit à présent passer devant l'Assemblée nationale.

jlp/mal/pad

Afp le 27 mai 14 à 16 59.